

## Commune de Puissalicon

### Délibération n°2022-28 Bail pylône relais de radiotéléphonie mobile TOTEM France

Convocation du 05/08/2022

Séance du 09/08/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la médiathèque, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

**Présents** : FARENC Michel – FERRE Gérard – LORENTE Marie – BLANCOU Hubert – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – KUTTEN Michel – HERNANDEZ Monique – MISSANA Virginie – VIGOUROUS Jean-Marie – PAGES Cyril – PALOMARES Cathy

**Absents excusés** : TOUZET Christophe (pouvoir à BLANCOU) – CRITG Stéphane – DARDAILLON Marine

**Secrétaire de séance** : BLANCOU Hubert

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents échanges avec la société ORANGE et la société TOTEM France concernant l'implantation d'un pylône relais de radiotéléphonie mobile sur le territoire de la commune.

TOTEM France souhaite installer sur la parcelle communale, cadastrée B 2449, lieu-dit La Canal, située à côté de la station d'épuration et de l'aire de lavage, un pylône de 35,74 m de hauteur sur une emprise de 51 m<sup>2</sup> de superficie au sol. Les armoires techniques se situeront au pied du pylône dans une zone technique clôturée. Le site est peu visible des habitations du village afin de limiter l'impact visuel de cette construction.

Monsieur le Maire présente et donne lecture du projet de bail entre la Commune et TOTEM France pour la gestion et l'implantation d'un pylône relais de radiotéléphonie mobile. Celui-ci est signé pour 12 ans et sera renouvelé de plein droit par périodes de 3 ans, sauf dénonciation par l'une des parties. Le loyer annuel s'élève à 4 000 €.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Approuve** l'implantation d'un pylône relais de radiotéléphonie mobile de 35,74 m de hauteur sur une emprise de 51 m<sup>2</sup> de superficie au sol sur la parcelle communale cadastrée B 2449 située à côté de la station d'épuration et de l'aire de lavage par la société TOTEM France,

**Approuve** le projet de bail avec TOTEM France,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail, ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Autorise** le dépôt simultané du Dossier d'Information Mairie (DIM) et de la Déclaration Préalable (DP) par TOTEM France,

**Précise** que la société TOTEM France devra obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

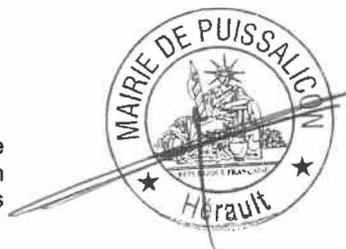
#### **Adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'état le 10/08/2022

Mise en ligne sur le site internet de la Commune le 10/08/2022



**Michel FARENC**  
Maire

Envoyé en préfecture le 10/08/2022

Reçu en préfecture le 10/08/2022

Affiché le

ID : 034-213402241-20220809-DCM\_2022\_28-DE